

ques amis du parti libéral. Cependant, il n'a pas été nommé, bien que l'année dernière, ses services aient été requis. Il aurait certainement dû faire partie de la commission. C'est un homme qui est né et a été élevé dans le district où les commissaires doivent exercer leur juridiction ; il aurait été, sans aucun doute, le meilleur choix que la commission eut pu faire. Le département de l'Intérieur n'avait rien à dire contre lui au point de vue politique.

M. SUTHERLAND : Je ne crois pas que la politique soit intervenue dans cette nomination. Cette année, comme l'année dernière, M. Charles Fisher, un Métis qui demeure dans ce district, et connaît parfaitement les gens, a été nommé secrétaire de la commission ; il était bien au courant de toutes ces questions.

M. LaRIVIERE : Est-ce le même M. Fisher qui fait actuellement partie de la législature des Territoires du Nord-Ouest ?

M. SUTHERLAND : Je le crois.

M. LaRIVIERE : Je le considère comme possédant toutes les qualités voulues pour remplir la charge de secrétaire, mais je crois qu'on aurait dû le nommer commissaire. La grande majorité de ces Métis est d'origine française, et à l'exception de M. Côté, qui a été envoyé d'Ottawa,—et je considère que le gouvernement avait fait là une bonne nomination—il n'y a pas un autre membre de la commission qui comprenne et puisse parler le français.

Le PREMIER MINISTRE : Mon honorable ami (M. LaRivière) est dans l'erreur. M. Fisher est un Métis d'origine française.

M. LaRIVIERE : Je parle des commissaires ; M. Fisher n'est que le secrétaire,

Le PREMIER MINISTRE : Cette charge est très importante.

M. LaRIVIERE : Je connais M. Fisher ; je sais que le gouvernement a fait là une bonne nomination, mais il aurait dû être nommé commissaire.